



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 5978

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la délocalisation de certaines activités industrielles d'Air France vers la Tchécoslovaquie et bientôt vers le Vietnam, alors que, parallèlement, son président annonce des suppressions d'emplois. Cette gestion provoque des dissensions internes qui ne génèrent pas un climat propice au bon fonctionnement de la compagnie. Il lui demande en conséquence d'intervenir pour empêcher le gachis humain et technique dont est actuellement victime Air France.

Texte de la réponse

La concurrence de plus en plus vive entre les grandes compagnies aériennes mondiales conduit celles-ci à intensifier leurs efforts de réduction des coûts. Dans le cadre de cette démarche, des transferts croisés d'activités avec la compagnie tchèque CSA avaient été envisagés. Cependant, au début de l'année 1994, les autorités tchèques ont souhaité procéder au rachat de la participation d'Air France dans la compagnie CSA, mettant ainsi un terme au partenariat industriel entre les deux compagnies, même si celles-ci envisagent de poursuivre des relations de coopération dans d'autres domaines. Il convient de noter qu'Air France poursuit ses efforts internes d'amélioration de la compétitivité. Conformément aux objectifs du projet d'entreprise « Reconstruire Air France », les activités de maintenance de la compagnie nationale ont été reorganisées en deux centres de résultats : Air France Maintenance, chargée de la maintenance en ligne et du petit entretien de la flotte Air France, et Air France Industrie, chargée de fournir des prestations industrielles à Air France Maintenance et aux clients extérieurs. Cette nouvelle organisation, associée à une démarche d'amélioration permanente des méthodes de travail, doit permettre d'accroître la qualité de service et les performances économiques de ce secteur d'activité d'Air France, qui pourrait ainsi mieux faire face à la concurrence, et se développer sur les marchés mondiaux. D'une manière générale, le Gouvernement français est soucieux de préserver dans le secteur du transport aérien l'application de normes européennes en matière sociale ainsi qu'un niveau d'emploi satisfaisant, de manière à prévenir les évolutions constatées dans d'autres secteurs tels que celui de la marine marchande. Il a fait part de ses inquiétudes en la matière aux Gouvernements des autres pays de l'Union européenne ainsi qu'à la Commission européenne, afin qu'un examen rapide de la situation soit mené et que, le cas échéant, les mesures appropriées soient prises, tant au plan technique qu'au plan social. À la suite de cette initiative française le Conseil européen des ministres des transports du 19 septembre dernier a chargé la Commission européenne d'une étude sur ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5978

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3143

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5442